

**DÉCLARATION DE CHANGEMENT DE SITUATION,
INTERVENU EN FRANCE OU À L'ÉTRANGER,
APRÈS LE DÉPÔT DE LA DEMANDE D'ACQUISITION DE LA NATIONALITÉ FRANÇAISE**

Document à remettre en deux exemplaires, à la préfecture ou au consulat de France de votre domicile, accompagné des justificatifs des changements signalés produits en original avec, le cas échéant, leur traduction par un traducteur agréé.

Numéro de dossier :

Nom : Prénom(s) :

Nom de l'épouse :

Date et lieu de naissance :

Je soussigné(e) déclare sur l'honneur que les modifications suivantes sont intervenues dans ma situation personnelle et familiale :

Nouvelle adresse :

Bâtiment :, escalier :, étage :

Code postal : Ville :

Pacte civil de solidarité / concubinage.

Mariage : Joindre l'acte de mariage (civil, religieux, coutumier, reprise en mariage) et traduction, photocopie du titre de séjour ou de la carte d'identité française du conjoint.

Adresse de l'époux(se) :

Divorce, séparation légale (justificatifs : jugement et traduction).

Séparation de fait en cours.

Adresse de l'époux(se) :

Naissance(s) d'enfant(s) : Joindre le(s) acte(s) de naissance du ou des enfants.

Adresse(s) des enfants mineurs : (justificatifs : attestation de versement des prestations CAF ou certificat(s) de scolarité).

Décès du conjoint ou d'un enfant (justificatifs : acte de décès).

Changement de situation professionnelle (justificatifs: contrat de travail)

Autres changements à signaler :

Je sais que toute fausse déclaration ou omission peut entraîner le retrait du décret de naturalisation ou de réintégration me concernant en application de l'article 27-2 du code civil.

Certifié exact et complet à

Signature

Le

Demande d'acquisition de la nationalité française : récépissé de dépôt de déclaration de changement de situation personnelle et familiale.

Préfecture :

Consulat :

Reçu le : / /

Retourné au déclarant le : / /

Nom et signature de l'agent

ATTENTION : Si postérieurement à l'envoi de ce document, vous souhaitez signaler un autre changement de situation personnelle ou familiale, il vous appartient de retirer un nouveau formulaire auprès de la préfecture ou du consulat.